



Newsletter 33 | Mars 2018

ÉDITORIAL

L'échange d'expériences au cœur des activités du SwissBoardForum

Fondé en 2007, l'Institut suisse des administrateurs (isade) est la plus ancienne association d'administrateurs en Suisse. Après 10 ans d'activités, le nouveau comité, élu en juin 2017, a jugé utile de réfléchir à l'évolution de la gouvernance et aux attentes de ses membres.

Il a constaté que le métier d'administrateur s'est complexifié et que les exigences légales, réglementaires et de conformité sont en nette augmentation. L'offre de formation s'est largement développée. Chaque conseil a toutefois ses spécificités, sa culture, son histoire, ses contraintes, ses enjeux et sa propre dynamique.

Dans cette optique, il nous est apparu comme essentiel d'encourager, au sein de notre association, l'échange d'expériences. Le partage avec ses pairs, en toute confiance, est un excellent moyen pour que chacun puisse mieux appréhender ce qui se passe dans son Conseil, trouver de nouvelles pistes de réflexion, élaborer des solutions et développer des bonnes pratiques issues de la réalité du terrain.

C'est ainsi que nous avons retenu le slogan « sharing experience » qui est ainsi au cœur de nos activités. En cohérence avec ce thème, nous avons aussi décidé de modifier notre dénomination. L'échange d'expériences se faisant dans un forum, terme issu du latin mais surtout compréhensible en français et allemand, nous l'avons retenu. Pour terminer, au vu de nos activités dans toutes la Suisse, l'indication Swiss était nécessaire.

C'est ainsi qu'est né le SwissBoardForum ! Nous nous réjouissons de mettre encore plus en pratique ces échanges entre nos membres pour votre plus grand

THÈMES

ÉDITORIAL

L'INTERVIEW

**5 questions à
Silvan Felder, président
du SwissBoardForum**

DROIT

**La responsabilité du conseil
d'administration (CA)**

AGENDA SwissBoardForum

CONTACT

SwissBoardForum
Kapellenstrasse 14
Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:
Case postale 1215
CH-1001 Lausanne
secretariat@swissboardforum.ch
www.swissboardforum.ch

bénéfice et au service d'une meilleure gouvernance. Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de nos prochaines manifestations et à notre assemblée générale du 20 juin 2018 qui sera consacrée à ce thème.

*Alexandra Post Quillet et Dominique Alain Freymond,
Membres du comité SwissBoardForum*

L'INTERVIEW

5 questions à Silvan Felder, président du SwissBoardForum

1. L'Institut suisse des administrateurs isade s'appelle dorénavant SwissBoardForum. Pourquoi ce changement de nom ?

Pour le Comité et les membres du SwissBoardForum, ce changement s'explique pour différents motifs. Ce nom unique pour toute la Suisse souligne notre dimension nationale et interrégionale déjà vécue depuis nos débuts il y a plus de dix ans. Nous avons quatre langues nationales. Ce nouveau nom donne une image uniforme, il est concis et compréhensible pour notre public cible dans toute la Suisse. Ce nom reflète en outre de manière claire et précise nos intentions, objectifs et ce que nous offrons. Nous sommes le forum – soit un lieu d'échange, de rencontre et de savoir-faire – des administrateurs suisses.

2. Le nouveau SwissBoardForum : qui est-il ou de quoi s'agit-il ?

Tout comme l'isade depuis sa création en 2007, le SwissBoardForum favorise la professionnalisation de l'activité des administrateurs. Nous nous focalisons sur l'échange personnel d'expériences et la transmission pragmatique du savoir. Nous nous engageons au niveau politique pour les questions liées à la gouvernance d'entreprise et nous sommes économiquement et politiquement indépendants. Le Comité du SwissBoardForum se compose de sept membres CA expérimentés qui disposent de compétences professionnelles et d'expériences très variées. Cette diversité des compétences ainsi que les valeurs communes telles que la transparence, la fiabilité, l'indépendance et l'engagement ont été déterminantes pour la composition du Comité et caractérisent notre précieuse collaboration au profit de nos membres. La composition de notre Comité est également exemplaire du point de vue linguistique et de la diversité des genres : trois des sept membres sont romands et/ou des femmes.

3. Qui peut devenir membre du SwissBoardForum ?

Le SwissBoardForum a le statut juridique d'une association. Son but statutaire est la promotion de la fonction d'administrateur. Nos membres sont des particuliers (pas d'organes) qui exercent un mandat dans un conseil d'adminis-

tration ou de fondation ou dans un autre organe de direction suprême stratégique, ainsi que des personnalités qui s'occupent activement de la thématique du conseil d'administration. Nos membres payent une cotisation annuelle de 500 francs. En contrepartie, ils peuvent participer gratuitement à la plupart de nos nombreuses manifestations en Suisse romande et alémanique. Ils ont la possibilité d'échanger leurs expériences au niveau interrégional et interprofessionnel et sont toujours à jour concernant les thèmes CA. D'autres prestations de services du SwissBoard Forum complètent l'offre. Nos quelque 550 membres profitent aussi d'offres avantageuses proposées par certains partenaires.

4. Le SwissBoardForum place l'année 2018 sous le thème « sharing experience ». Mais dans quel contexte ?

« Sharing experience » est l'ambition à long terme du SwissBoardForum. L'échange personnel d'expériences d'égal à égal et la transmission pragmatique du savoir sont au cœur de nos préoccupations. Le savoir est l'unique ressource qui se multiplie lorsqu'elle est partagée. Le knowledge management et le knowledge sharing sont devenus, avec la numérisation, le point de mire du travail d'équipe et de la gestion d'entreprise. De plus en plus de plateformes collaboratives sont créées.

Notre objectif consiste, en plus de l'échange (ou de la consommation) virtuel et numérique, à (re)placer l'être humain au centre. Car finalement, tout dépend des ressources humaines, de leurs compétences et caractères. Nous estimons qu'il est essentiel de se focaliser davantage sur l'être humain, ses potentiels et ses interactions dans le travail de direction, raison pour laquelle nous avons choisi la devise du SwissBoardForum pour thème de l'année 2018.

5. Une question personnelle pour conclure : si vous pouviez choisir trois caractéristiques, lesquelles exigeriez-vous de chaque membre de CA ?

Premièrement : toute activité au sein d'un CA englobe à mes yeux un devoir de collaborer de la part de chaque membre. L'engagement pour le mandat et l'entreprise d'un point de vue temporel, personnel et matériel est impératif.

Deuxièmement : crédibilité et indépendance dans la manière de penser, d'exiger et d'agir. Cela implique une compétence élevée à l'autoréflexion, un profil de personnalité solide, la conscience de ses propres compétences et limites ainsi que (si nécessaire) la capacité de tirer les conséquences.

Troisièmement : orientation sur les objectifs et les résultats au profit de l'entreprise. Cela implique aussi la capacité de pouvoir écouter, évaluer, contribuer et décider, de mettre au second plan les visions subjectives et de s'engager sans arrière-pensée pour la cause de l'entreprise.

DROIT

La responsabilité du conseil d'administration (CA)



L'activité professionnelle d'administrateur est fascinante et exigeante. L'administrateur doit posséder des compétences spécialisées, des aptitudes sociales et personnelles spécifiques, ainsi qu'une solide expérience. La fonction implique aussi une grande responsabilité entrepreneuriale et juridique. En effet, la tâche impose des devoirs de fidélité et de diligence. Par ailleurs, le CA est solidairement responsable envers les tiers. Ainsi, au moment d'accepter son mandat, l'administrateur peut – et même doit – se poser la question de sa responsabilité civile. Petit tour d'horizon des règles en la matière et quelques conseils.

Les différentes formes de la responsabilité civile

Les membres du CA engagent leur responsabilité sur la base du droit de la société anonyme (SA), mais aussi en vertu d'autres dispositions prévues par exemple dans le droit fiscal, le droit des assurances sociales, le droit pénal ou la loi sur les bourses. Le droit de la SA prévoit différents types de responsabilité. La responsabilité pour gestion est, dans la pratique, celle qui concerne le plus directement les administrateurs. A côté de la responsabilité de gestion, nous pouvons aussi citer pour mémoire la responsabilité des prospectus en général et des prospectus d'émission en parti-

culier, la responsabilité des actes de fondation, des liquidités et de la révision.

Les conditions de la responsabilité

Les membres du CA, ainsi que toutes les personnes employées à la gestion ou à la liquidation d'une société, répondent du dommage découlant d'un manquement à leurs devoirs, que le manquement ait été intentionnel ou fait par négligence. La responsabilité sera aussi différente selon que la société est en faillite ou non. Quatre conditions générales doivent être réunies pour que la responsabilité d'un administrateur soit engagée : un dommage ; un lien de causalité adéquate entre l'acte et le dommage (tel est le cas lorsqu'un événement est, selon l'expérience commune, de nature à provoquer le résultat évoqué) ; l'illicéité (c'est-à-dire un manquement à la diligence requise) et enfin une faute (intentionnelle ou par négligence).

La décharge du conseil d'administration

La décharge donnée au CA par l'assemblée générale (AG) peut écarter et limiter certaines prétentions en responsabilité à l'encontre des membres du CA. Elle ne vaut toutefois que pour les faits communiqués à l'AG.

L'assurance responsabilité des dirigeants

Les administrateurs peuvent contracter des assurances couvrant les risques associés à leur responsabilité de membres d'un CA (assurances D&O/Directors and Officers Liability Insurances). Il vaut la peine d'étudier les avantages de la conclusion d'une telle assurance.

Le contrat de mandat avec l'administrateur

La question se pose parfois de savoir s'il convient de régler les questions de responsabilités liées à la fonction d'administrateur dans un contrat ? Les membres du CA sont élus par l'assemblée générale et le nouvel administrateur entre en fonction dès qu'il a accepté son élection. Il est alors soumis aux règles et obligations figurant dans les statuts, le règlement d'organisation et cas échéant le code des obligations (CO). Un tel contrat n'est donc en principe pas nécessaire. Un contrat de mandat peut toutefois clarifier ces questions (droit à l'information et droit de se renseigner, obligation de restituer, clauses de non responsabilité), de même que fixer les conditions de rémunération ou prévoir des règles de confidentialité plus strictes ou des règles relatives à la communication.

Quelques conseils

L'administrateur doit s'informer sur ses devoirs en tant qu'administrateur pour pouvoir les remplir avec diligence. Il ne peut se cacher derrière son ignorance et se doit de se procurer les informations qui lui manqueraient, de poser des questions (et cas échéant d'insister pour en avoir les réponses et de s'interroger sur la pertinence des réponses reçues), de demander des éclaircissements et d'agir ensuite en conséquence. Ces quelques rappels ne doivent pas décourager les prétendants à la fonction d'administrateur. Ils rappellent uniquement l'adage selon lequel «nul n'est censé ignorer la loi» et la prise de risques entrepreneuriaux raisonnables n'est pas remise en cause.

Sandrine Hanhardt Redondo, secrétaire romande

IMPRESSUM & PARTENAIRES

Rédactrice responsable:

Sandrine Hanhardt Redondo, secrétaire romande

Layout: Silversign GmbH, Berne

Images: www.fotolia.de

Impression: Jost Druck AG, Hünibach

Édition: 500 Ex f

SwissBoardForum | point paraît quatre fois par année

Information: www.swissboardforum.ch

Partenaires principaux :



Partenaires médias :



AGENDA SwissBoardForum

5 avril 2018

VR-Zirkel: Verwaltungsrat als Team?!

Ines Pöschel, Partnerin Kellerhals Carrard,
Vorstand SwissBoardForum

Dr. Stephan Hostettler, Managing Partner HCM
Hostettler & Company, Vorstand SwissBoardForum

Hotel Schweizerhof, Zürich

30 mai 2018

Comment passer des responsabilités opérationnelles à celles d'administrateur ?

Mme Manuela Surdez, présidente Banque Cantonale
Neuchâteloise et codirectrice Goldec SA

M. Pierre-Alain Urech, CEO Romande Energie SA,
président du Conseil d'administration de 7 sociétés
et administrateur CFF SA

Centre Patronal, Paudex

30 mai 2018

Narzissmus – Tabuthema auf der Führungsetage?

Dr. med. Dipl. Psych. Gerhard Damman,
Spitaldirektor der Psychiatrischen Dienste Thurgau,
Facharzt für Psychiatrie und Autor des Buches
„Narzissen, Egoisten, Psychopathen in der
Führungsetage“

Au Premier, Zürich

20 juin 2018

Assemblée Générale 2018 avec conférence et workshops

Kongress + Kursaal Bern

Vous trouvez le calendrier des manifestations du SwissBoardForum (avec la possibilité de vous inscrire en ligne) ainsi que les offres de nos partenaires sur notre site internet

www.swissboardforum.ch – manifestations.